



Doc. 15452

08 février 2022

Les violations des droits de l'homme et les «tirs sans sommation» relevés au Kazakhstan doivent faire l'objet d'une enquête internationale

Déclaration écrite n° 734

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Nous condamnons la campagne de désinformation commanditée par les autorités kazakhes sur les 20 000 terroristes non identifiés qui seraient prétendument responsables d'avoir incité à l'agitation, pour justifier la coupure d'Internet et des télécommunications, la persécution massive, la torture des militants Berik Abishov et Erbol Borlibay et des défenseurs des droits de l'homme Raigul Sadyrbayeva et Alia Isenova.

L'ordre du Président Tokaev de «tirer sans sommation», notamment sur des manifestants véritablement pacifiques et sur des citoyens qualifiés de terroristes internationaux, viole les obligations internationales du Kazakhstan et doit être révoqué immédiatement.

Le déploiement au Kazakhstan de troupes de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), bloc militaire dirigé par la Fédération de Russie, sur demande officielle et sur la base d'informations erronées, pour aider les autorités kazakhes à lutter contre les manifestants est inacceptable et doit faire l'objet d'une enquête internationale. Les 10 000 manifestants et prisonniers politiques détenus arbitrairement, tels que Bekijan Mendygaziev, Erulan Amirov, Qairat Klyshev, ou Saltanat Kusmanzyzy, doivent être libérés sans condition.

Le Kazakhstan utilise des méthodes extrajudiciaires de persécution à l'étranger et abuse des mécanismes de coopération juridique contre les personnes associées au mouvement d'opposition «Le Choix démocratique du Kazakhstan» et à son leader Mukhtar Abliazov, comme Zamanbek Tleuliev, Eldos Nasipbekov, Tatiana Paraskevitch et Bota Jardemali.

Nous nous en tenons aux recommandations formulées par le Parlement européen dans sa Résolution sur la situation au Kazakhstan adoptée le 20 janvier 2022 et demandons l'ouverture d'une enquête internationale et la révision des sanctions visant de hauts responsables kazakhs.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CORBYN Jeremy, Royaume-Uni, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GAHOUCI Latifa, Belgique, SOC
GASIU-K-PIHOWICZ Kamila, Pologne, PPE/DC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
LLOYD Tony, Royaume-Uni, SOC
LUCKS Max, Allemagne, SOC
MARILOTTI Gianni, Italie, SOC
NOWACKA Barbara, Pologne, NI
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
RÖSSNER Tabea, Allemagne, SOC
ŚMISZEK Krzysztof, Pologne, SOC
TÜRK-NACHBAUR Derya, Allemagne, SOC
ŽIAK Miroslav, République slovaque, CE/AD

Total = 21

1. CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe